



# PRÉFET D'ILLE- ET-VILAINE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 24 janvier 2023

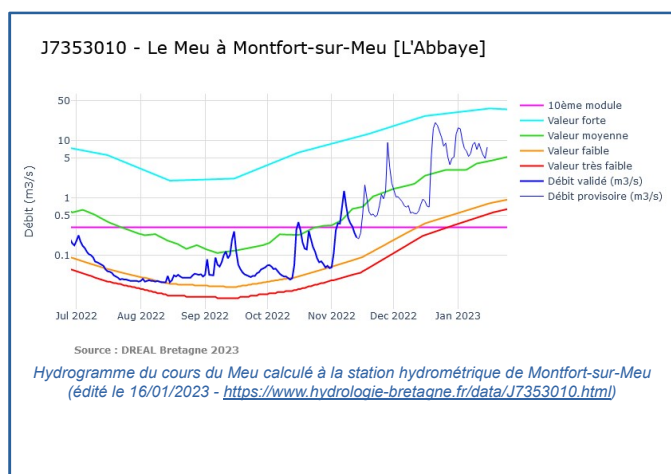
### RESSOURCES EN EAU EN ILLE-ET-VILAINE

#### L'état de « vigilance » sécheresse sur le département d'Ille-et-Vilaine est levé

Sous la présidence de Paul-Marie Claudon, secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, le Comité de Gestion de la Ressource en Eau d'Ille-et-Vilaine s'est réuni pour la 1<sup>re</sup> fois en 2023 le 11 janvier, faisant suite au 13<sup>e</sup> Comité de Gestion de la Ressource en Eau tenus en 2022.

Depuis le 15 décembre 2022, le département est placé en état de « vigilance » sécheresse. Cette situation faisait suite à plusieurs mois de déficit pluviométrique et de forts pics de température ayant eu notamment pour conséquences un niveau des cours et des nappes bas tout au long de l'année hydrologique 2021-2022 et une vidange importante des barrages utilisés pour l'alimentation en eau potable à la fin de la saison d'étiage 2022. Cet état de « vigilance » était d'autant plus nécessaire que la première quinzaine du mois de décembre avait été particulièrement sèche et que les prévisions pluviométriques étaient incertaines pour la fin de l'année.

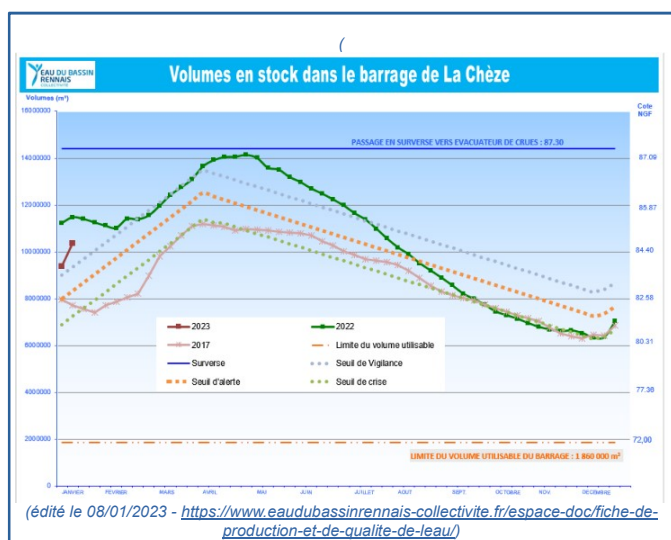
Lors de la réunion du Comité de Gestion de la Ressource en Eau (CGRE) du 11 janvier 2023, Météo France a exposé la situation météorologique du département. Il a été précisé que si le début du mois de décembre avait été en effet sec, la fin du mois pluvieuse avait presque permis, en moyenne sur le département, de rattraper le déficit pluviométrique mensuel engrangé. En outre, Météo France a précisé que le début du mois de janvier avait été pluvieux et que l'indice d'humidité des sols était maintenant au-dessus de la médiane journalière. De plus, les pluies de fin d'année 2022 et début 2023 ont permis de réalimenter efficacement les cours d'eau à l'image du Meu à la station hydrométrique de Montfort-sur-Meu.



Concernant les nappes phréatiques breilliennes, si la dynamique de recharge est enclenchée depuis fin novembre, la vidange importante de ces dernières en fin d'étiage 2022, conjointe à une réactivité plus faible aux pluies que les cours d'eau, les placent toujours dans une situation inférieure aux normales de saison fin décembre 2022.

Concernant l'état des ressources en eau utilisées pour la production d'eau potable alimentant le département, le Syndicat Mixte de Gestion de l'eau potable d'Ille-et-Vilaine (SMG35) a présenté la situation en fin première décade de janvier 2023. Il ressort de cette présentation que **les retenues d'eau du département ont bénéficié des pluies du mois de décembre et du début du mois de janvier**. Le niveau de la retenue d'eau du barrage de Chèze, plus grande retenue du département, a été particulièrement creusé durant l'année 2022. Son remplissage était donc un paramètre important pour lever l'état de « vigilance » sécheresse sur le département. **Le bassin de la Chèze et du Canut ont été bien arrosés.**

En outre, le travail mené depuis plusieurs années par la Collectivité Eau du Bassin Rennais avec les agriculteurs du bassin versant du Canut et soutenu par l'Agence de l'eau Loire Bretagne a permis d'améliorer la qualité de l'eau de la retenue du barrage du Canut et de la dériver pour alimenter celle de la Chèze permettant ainsi d'accélérer sa recharge comme l'illustre le graphique de suivi du volume du barrage. Concernant le nord du département, il est à noter que **les barrages de Mireloup et Beaufort sont aujourd'hui en sur-verse**. Ce point est rassurant, mais ce déversement doit idéalement se maintenir jusqu'à avril prochain pour entamer une saison étiage plus sereine que celle de 2022 sur ce secteur.



Ainsi, au regard des différents éléments présentés lors de la réunion du 11 janvier 2023, **le comité a partagé la pertinence de lever l'état de « vigilance » sécheresse sur le département.**

**Cependant, cette levée de l'état de « vigilance » sécheresse ne doit pas être un signal d'arrêt des efforts de réduction de la consommation en eau poursuivis par les particuliers, industriels, collectivités, exploitants agricoles depuis plusieurs mois.**

**Le CGRE 35 se réunira début mars pour faire le bilan de l'année 2022 et un point de situation sur la recharge hivernale des nappes et le remplissage des retenues sur les mois de janvier et février 2023.**

Pour faciliter l'accès à tout un chacun des mesures qui s'appliquent sur sa commune suivant la ressource utilisée et son utilisation, l'État met à disposition **un outil permettant de connaître en temps réel les mesures de restriction qui lui sont applicables**. Il est accessible via le lien suivant : <http://sigthema35.alwaysdata.net/>

**Service du cabinet  
Pôle communication interministérielle**

Tél : 02 20 86 21 71  
Mél : [pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr)